

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'ACHEMINEMENT DES CÉRÉALES À TEMPS

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, la voie maritime du Saint-Laurent et plus particulièrement le canal Welland ont été déconsidérés par suite de la grève des manutentionnaires de céréales à Thunder Bay. J'aimerais dissiper certaines rumeurs. Tous les navires disponibles, y compris certains qui sont inutilisés depuis un an, ont été remis en service pour répondre aux exigences de la Commission canadienne du blé. On a besoin de 150 à 200 navires pour acheminer les céréales. J'ai obtenu l'assurance de M. Bruce McLeod, vice-président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, région de l'Ouest, dans ma circonscription de Welland, que les clients seront très satisfaits en dépit de l'accroissement du trafic. Il n'y a aucun engorgement dans la voie maritime par suite de la grève. Le blé sera livré à temps.

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DIMINUTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, un article du journal *The Globe and Mail* nous rapportait que la Gendarmerie royale du Canada avait l'intention de plafonner, au sein des forces régulières de la GRC, la participation des Canadiens et des Canadiennes dont la langue officielle est le français.

Selon l'article, la GRC a même reçu la bénédiction du gouvernement conservateur pour réduire de 20,8 p. 100 à 14,1 p. 100 la représentation des Canadiens dont la langue officielle est le français.

Comment le gouvernement peut-il approuver cette réduction injuste qui va à l'encontre même de la politique des langues officielles et comment ne peut-il pas être gêné par cette politique de réduction qui touchera près de 800 Canadiens et Canadiennes? A la veille même où ce Parlement s'apprête à amender la Loi sur les langues officielles—un engagement formel du gouvernement dans le discours du trône—pourquoi le gouvernement ne démontre-t-il pas un leadership réel en ce qui touche aux langues officielles et ne donne-t-il pas des directives claires et précises à la GRC à l'effet qu'elle ne doit pas, en

aucune façon, changer les règles du jeu avant que le Parlement canadien ne se soit prononcé sur les modifications à apporter à la Loi sur les langues officielles?

* * *

● (1105)

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

LES RÉCIPENDAIRES DES PRIX «PERSONNES»

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en ce cinquante-septième anniversaire de l'affaire «Personnes», je suis très heureuse de prendre la parole pour rendre hommage à Elizabeth Carr, à l'honorable Muriel Ferguson, à Denyse Bélanger-Rochon, à Berenice Sisler et à Helen Yeo. Nous les remercions de leurs efforts inlassables pour la cause de l'égalité de la femme.

Cette année, j'aimerais également attirer l'attention sur de nombreuses autres femmes courageuses qui luttent pour survivre, les femmes qui subissent les injustices que les récipiendaires des prix «Personnes» s'efforcent si énergiquement de corriger. Je veux parler des femmes chefs de familles monoparentales qui élèvent leurs enfants avec un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, des travailleuses rémunérées à 60 p. 100 du salaire masculin et sans avantages sociaux dans les ghettos de travail féminin, et des vieilles femmes abandonnées à la pauvreté après une vie de service au foyer et dans la population active rémunérée.

Au nom de ces femmes, monsieur le Président, je demande au premier ministre (M. Mulroney) de prendre des mesures concrètes pour combler l'écart entre les hommes et les femmes, d'imposer l'application obligatoire du programme d'action positive, et de voir à ce que les travailleuses à temps partiel bénéficient d'avantages sociaux au prorata.

* * *

ENVIRONNEMENT CANADA

L'IMPORTANCE DU BUDGET DU MINISTÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans les crédits de 1984, le budget du ministère de l'Environnement était fixé à 886 millions de dollars. En 1986, Ce budget n'est que de 745 millions, soit 141 millions de moins, ce qui représente une réduction de 16 p. 100 par rapport à 1984. En outre, compte tenu de la perte du pouvoir d'achat causée par